

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Compte rendu du conseil municipal
Du 9 septembre 2021

Etaients présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, MICHEL Jean-Paul, EPAILLY Stéphane, DE JACQUELOT Rodolphe, GRAPPE Bernadette, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu.

Absents excusés : CRETIN Pascal (pouvoir à ARROYO Gema), SEIBERT Ludovic (pouvoir à MICHEL Jean-Paul)

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Compte-rendu des commissions
- Rapport d'activité du SIDEC, du SIEG et du SICTOM.
- Proposition achat de parcelles boisées.
- Attribution marché de schéma directeur d'assainissement collectif et demande de subventions.
- Attributions des subventions aux associations.
- Courriers divers : Regazzoni B- Gaec Morillons -PAGET-GOY JL
- Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021 est adopté 14 voix pour et 1 abstention (GRAPPE B absente).

2/ Compte-rendu des commissions :

- ✓ **Point vente de lotissement Derrière les saillards** : Les ventes se concrétisent rapidement, puisque fin septembre, il ne restera plus que 2 lots en attente de signature (un avec permis de construire obtenu mais dans l'attente de financement définitif et l'autre dont le permis de construire a été refusé, doit redéposer un nouveau projet rapidement).
La commune n'ayant plus qu'un seul terrain constructible (rue du stade) à proposer, une réflexion sur l'aménagement des tènements achetés à Mme ROZ doit commencer.
- ✓ **Arrêt du PLUi** : La CC la Grandvallière a arrêté le PLUi et chaque CM doit maintenant en débattre. Un Conseil Municipal est prévu le 07/10/2021.
- ✓ **Rénovation Salle polyvalente** : Un diagnostic amiante a confirmé l'absence d'amiante dans le plafond. Les offres des entreprises sont possibles jusqu'au 10 septembre, une commission travaux les étudiera prochainement.
- ✓ **Radar pédagogique** : un test a été réalisé à l'entrée du village rue des Saillards courant mai, un second va avoir lieu à Ilay à partir du 14 octobre, à l'entrée du hameau coté Le Frasnais. Le bilan global sera établi à la suite.
- ✓ **Location VAE (Vélo à assistance électrique)** : la CC la Grandvallière met à disposition des habitants de la commune une possibilité de location d'un VAE pendant 1 mois pour 30 €. Renseignements et inscription au secrétariat de mairie.
- ✓ **Commission communication** : prévue le 15 septembre en vue de sécuriser et moderniser le site internet.
- ✓ **Commission sociale** : celle-ci a acté la confection d'un colis cette fin d'année pour les habitants de plus de 70 ans.
- ✓ **Point dossier tourisme** : la pose des panneaux sera réalisée courant septembre, tout comme les marquages au sol.

3/ rapport d'activité du SIDEC, du SIEG et du SYDEM :

- ✓ **SIDEC (présenté par Pascal JARNO)** : Après avoir listé les domaines d'intervention du SIDEC (renforcements électriques, informatique, etc...), M. JARNO informe le Conseil de la bonne santé financière de ce syndicat.
- ✓ **SIEG (présenté par Jacques DURANTON)** : ce syndicat, qui gère les réseaux d'eau, connaît un fort taux d'endettement. Une augmentation d'environ 4 % est prévu. (rapport adopté à l'unanimité).
- ✓ **SYDOM (présenté par Rodolphe DE JACQUELOT)** : Le poids des ordures par habitants diminue légèrement. Pour 45% environ, le traitement est réalisé par incinération avec création d'énergie.

3/ Point Bois et proposition d'achat des parcelles boisées.

- ✓ Quatre parcelles boisées sont en vente et proposées à la commune (D 476-477-502 et 503) pour un total de 15300 €. Après avis de la commission bois et compte tenu du risque sanitaire actuel des peuplements, le Conseil refuse d'acquérir ces parcelles.
- ✓ Les ventes de bois dépassent la prévision budgétaire 2021.
- ✓ Le conseil suit la proposition de la commission bois et décide que l'affouage 2022 se fera dans les mêmes conditions que cette année.
- ✓ L'appel d'offre des feuillus 2022 va être lancé rapidement pour une exploitation moins tardive, qui permettra une livraison plus précoce.
- ✓ Un reliquat de fagot est disponible : le conseil décide de proposer des lots de 5 fagots livrés à 50 € l'un sur inscription en Mairie avant le jeudi 12 septembre.

4/ Attribution d'un marché de schéma directeur d'assainissement collectif de la commune de Chaux du Dombief.

Vu la décision de réaliser un schéma directeur d'assainissement collectif qui permettra d'établir un diagnostic fiable des réseaux et du fonctionnement du système actuel, puis dans un 2^{ème} temps d'élaborer un programme de travaux hiérarchisés

Vu le rapport d'analyse des offres déposées dans le cadre de cette consultation et établi par l'Agence départementale d'ingénierie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché d'étude diagnostique assainissement à l'entreprise VERDI, classée en première position à l'issue de l'analyse des offres selon les critères de sélection du règlement de consultation pour un montant total de 52 815 € HT. (13 voix pour et 2 abstentions : EPAILLY S et BOUILLET C).

Ces travaux doivent être subventionnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % : le Conseil autorise le Maire à faire la demande de subventions auprès de cet organisme. Le marché ne sera notifié que si la subvention est acquise.

5/ Attribution de subventions aux associations.

Les associations du village ont été destinataire d'un questionnaire visant à mieux connaître leurs besoins et attentes. Certaines n'ont pas répondu.

La commission vie locale propose d'attribuer 300 € à chaque association de la commune, soit 9 au motif que cela doit être un signe de soutien après 2 années sans versement de subvention puisque les finances ne le permettraient pas. L'association ACP du Dombief n'est pas subventionnée car celle-ci est en sommeil.

Il est également proposé de modifier le système d'attribution pour tendre à des financements de projets ou manifestations et/ou à l'achat de matériel servant à toutes les associations (chapiteau, crêpières, etc..).

La commission souhaite cesser le financement systématique à hauteur de 50 % des investissements des associations mais plutôt de juger au cas par cas.

Certains conseillers rejettent la subvention 2021 de 300 € à toutes les associations, estimant que celles qui n'ont pas répondu ne doivent pas percevoir de subvention.

Une subvention de 100 € est également proposée au Souvenir Français et à l'Amicale des Anciens Combattants de Saint-Laurent.

Après vote, il est décidé que les 9 associations du village percevront une subvention de 300 € cette année et les 2 ci-dessus 100 €, par 9 voix pour, 5 contre (JARNO P, EPAILLY S, MICHEL JP, SEIBERT L, BOUILLET C) et 1 abstention (DURANTON J).

6/ Courrier divers :

- ✓ **REGAZZONI E- BULABOIS M** : signalant le problème de divagation des chiens. Le Conseil Municipal rappelle que celle-ci est interdite et peut être sanctionnée notamment par la gendarmerie (contravention jusqu'à 150 €). Une communication se fera sur l'obligation de tenir les chiens en laisse.
- ✓ **Courrier GAEC PAGNIER** : Le GAEC revendique l'exploitation de la parcelle achetée par l'EPF pour le compte de la commune à M et Mme ROZ. Le CM prend connaissance des différentes pièces du dossier montrant que le GAEC n'est pas légitime dans sa revendication. Le Maire et les adjoints le rencontreront.
- ✓ **Courrier PAGET-GOY JL** : Celui-ci expose que différents locataires (MM JEUNET et BOZZONETTI) n'ont pas accès aux parcelles qu'ils louent et demandent l'aménagement de la parcelle ZD 75 pour desservir certaines parcelles. Après étude, le Conseil Municipal constate que chaque parcelle est desservie directement et que la parcelle ZD 75 n'est pas une desserte mais une parcelle privée de la commune ; il n'y a donc pas obligation de l'aménager.

8/ Questions diverses :

- ✓ **Courrier MANGEL P** : demandant l'autorisation de goudronner la partie communale entre sa cour et la route. Il informe qu'il payera lui-même cette partie. Habituellement, cette dépense est prise en charge par la commune. Un changement sur la façon de procéder sera étudié d'un prochain Conseil Municipal.
- ✓ Le Maire fait part des **questions diverses** sollicitées par les conseillers municipaux :
 - Entretien des sentiers du Pic de l'aigle et belvédère des 4 lacs : une réunion bilan de la saison touristique sera prévue, la question des sentiers sera incluse dans l'ordre du jour.
 - Encadrement du travail de l'employé communal : il est effectué par François CHEVALIER. Il est rappelé que son travail ne concerne pas uniquement l'entretien extérieur du village mais également l'entretien des bâtiments (travail moins visible).
- ✓ **Demande de Mme BINI** : d'entretenir la parcelle communale ZD 85 car l'herbe pousse son grillage. La commune ne peut pas faucher toutes les parcelles communales mais autorise Mme BINI à le faire si elle juge que cela lui est profitable.
- ✓ **Demande de Mme GRIS** : qui souhaite acheter une partie de terrain contiguë à leur parcelle située en domaine public. Aux vues des contraintes et des coûts (enquête publique pour déclassement), le Conseil Municipal refuse.
- ✓ **Dossier Renouée du Japon** : Il ne sera pas donné suite au devis de 144 000 € d'une entreprise spécialisée qui a effectué une visite de terrain au printemps. L'entretien manuel est envisagé mais il reste les modalités d'exécution à définir.

La séance est levée à 23h00.